



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du lundi 3 février 2025 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 février à 18H30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée
Madame	Monique	FOLLIAU	Administratrice nommée
Monsieur	Laurent	PASCAL	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉS :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame Rouchon
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice élue représentée par Madame Fournier
Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé, représenté par Madame Folliau

ABSENT :

Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
----------	------	--------	----------------------

EXCUSÉ : /

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA	Directeur du CCAS
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE	Directeur Adjoint du CCAS

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.

Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté à la convocation et remercie les administrateurs de leur présence.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Madame Rouchon indique qu'il s'agit des décisions prises du 1^{er} au 31 décembre 2024. 5 familles ont bénéficié d'une aide alimentaire et 9 familles d'aides financières.

Prend acte.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 18 DECEMBRE 2024

Madame Rouchon demande si le procès-verbal appelle des observations.

Madame Bladier fait une remarque en demandant de modifier l'heure indiquée de la séance soit 17h40 au lieu de 18h30.

L'administration en prend note.

Aucune autre observation n'ayant été faite, le compte-rendu de la séance du 18 décembre est adopté par l'ensemble des administrateurs présents.

3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le CCAS agit dans deux domaines : les missions obligatoires et communes à tous les CCAS. Il s'agit principalement de missions effectuées pour le compte de l'État et les missions facultatives spécifiques à chaque CCAS liées aux politiques municipales

Le CCAS est un établissement public administratif qui possède une autonomie financière avec un budget propre et un personnel composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale.

Pour mémoire, le CCAS assure la gestion des établissements suivants :

- Deux résidences réservées aux seniors Mathilde Girault (23 logements) et Lorraine (59 logements), propriété du CCAS ;
- Un restaurant municipal ;
- Une salle d'animation dans la résidence de seniors Wilson ;
- Le Club de la Planchette comprenant un restaurant et des salles d'activités.

Pour l'année 2025, l'ensemble des actions visant les personnes âgées et les familles en difficultés sont reconduites. Les dépenses et les recettes de fonctionnement restent sensiblement identiques. Les points d'attention seront portés sur les dépenses d'énergie et les repas qui continuent de subir une majoration.

Le budget du CCAS est estimé à environ 4 648 K€ (contre 4 484 K€) se répartissant en deux sections : fonctionnement et investissement, et ce suivant l'instruction comptable M57.

Chaque Administrateur a reçu, avec la convocation, le rapport d'orientation budgétaire.

En réponse à Monsieur Nougier, Madame Rouchon indique avoir pris note du rapport d'étude de la Commission Économique et Sociale de Levallois (CESEL). Quelques-unes de ces préconisations sont particulièrement constructives et valent toute notre attention.

Madame Rouchon informe que le thème choisi pour 2025 portera sur l'accompagnement des aidants familiaux à Levallois.

Madame Rouchon propose de prendre acte de la présente délibération ayant pour objet de la tenue, en sa séance du 3 février 2025, du débat sur les orientations générales du budget de 2025

Prend acte.

4 – AUTORISATION DE DEPENSES

Madame Rouchon explique que cette autorisation permet au CCAS d'engager des dépenses d'investissement d'un montant de 66 080.50 € dans l'attente du vote du budget prévu le 31 mars 2025. Il s'agit essentiellement de travaux de rénovation d'appartements au sein de la résidence Lorraine.

Approuvée à l'unanimité.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE A L'ASLL AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Madame Rouchon indique que comme chaque année, le CCAS peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement octroyée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du dispositif de l'ASLL.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) accompagne des familles en difficulté locative dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Les familles Levalloisiennes sont orientées par des partenaires, afin de les accompagner sur un temps donné dans leurs problématiques de maintien ou d'accès dans leur logement (dette locative, difficulté de gestion de budget...)

En 2024, 13 familles ont été accompagnées sur une période de 12 mois.

Approuvée à l'unanimité.

6 – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2025

Madame Rouchon explique que la présente délibération concerne, durant la période estivale, la création de 5 emplois saisonniers dont 3 sont entièrement financés par la Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Approuvée à l'unanimité.

7 – RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU CCAS

Madame Rouchon indique que le présent rapport a été transmis avec la convocation.

La présente délibération a pour objet de prendre acte de la communication du rapport d'activité du CCAS au titre de l'année 2024.

Prend acte.

Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence, les informe du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra le lundi 31 mars 2025 à 18h30, dans la salle Aristide Briand, de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 19h.



Pour extrait conforme.
Madame le Maire - Présidente,
Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS